



Autorité parentale et droit de visite

Par **Zaz95**, le **09/05/2013 à 13:47**

Bonjour, rnMa fille a bientôt 10 ans et je l'élève seule depuis sa naissance. Son père et moi n'avons jamais vécu ensemble. Ce monsieur fait une requête auprès du JAF pour obtenir un droit de visite et que l'autorité parentale soit partagée. J'ai demandé à plusieurs reprises et ce jusqu'au 3 ans de ma fille si il avait l'intention de la reconnaître ou ce qu'il voulait faire. Pas de réponse. J'ai donc coupé les ponts... Je tiens à préciser qu'il vit à plus de 8000 km de nous.rnQue puis-je faire? Quels sont ses droits ?rnCordialement

Par **Marion3**, le **09/05/2013 à 15:47**

Bonjour,rnSi le père n'a toujours pas reconnu sa fille, il n'aura aucun droit sur elle.rnCdt

Par **Zaz95**, le **09/05/2013 à 16:08**

En effet, il a toujours pas reconnu sa fille.rnMerci pour votre réponse. rnCdt

Par **Marion3**, le **10/05/2013 à 18:19**

Par conséquent, le JAF ne donnera pas suite à sa demande.rnCdt